



Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
 Reçu en préfecture le 18/07/2024  
 Publié le 18/07/24  
 ID : 031-213104219-20240717-DEL2024\_04\_08-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCAION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

**Étaient présents**  
 Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON

**Procurations**  
 Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT  
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU  
 M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ  
 Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA  
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
 M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE  
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

**Absents**  
 M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

**DELIBERATION N° 2024-04-08**

**Villate – Convention de financement des investissements 2023 au groupe scolaire Jean Jaurès**

Depuis plusieurs années, la Commune de Villate a accepté d'augmenter son implication dans les financements du groupe scolaire Jean Jaurès qui accueille les enfants de nos deux communes. Ainsi par deux conventions signées en 2022 elle a accepté de prendre une part plus significative des dépenses courantes du groupe scolaire et d'autre part a décidé de s'investir dans le projet de construction du centre de loisirs.

Il existe entre ces deux catégories des dépenses d'investissement plus courantes que les grands travaux mais ne relevant pas des dépenses courantes, pour lesquelles les deux communes ont convenu de poursuivre la conclusion de conventions spécifiques.



Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
Reçu en préfecture le 18/07/2024  
Publié le 18/07/24  
ID : 031-213104219-20240717-DEL2024\_04\_08-DE

Par courrier du 28 avril 2023, la Commune de Pins-Justaret proposait d'établir a posteriori une convention pour le cofinancement des investissements intermédiaires 2023 du groupe scolaire Jean Jaurès prévus au budget 2023.

Après le vote du compte administratif un bilan des opérations a été fait et les opérations présentent les résultats suivants :

Changement de l'aire de jeux de l'école maternelle :	16 823.10 €
Equipement en tableaux numérique de la maternelle :	7 497.60 €
Réhabilitation énergétique de Jean Jaurès 2 :	31 698.38 €
Isolation végétale des façades de Jean Jaurès 2 :	23 323.98 €
Passage en Leds Jean Jaurès 1 :	10 079.12 €

Après prise en compte des subventions reçues la participation de la commune de Villate s'établie à 11 132.85 €.

Vu le projet de convention pour les investissements 2023 du Groupe Scolaires Jean Jaurès.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**APPROUVE** le projet de convention à conclure avec la Commune de Villate.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIER

